

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4981

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Marché de travaux - Lot n° 4 : serrurerie - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2322 en date du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de la place Benoît Crépu à Lyon 5°, de ses espaces connexes ainsi que les travaux correspondants. Le coût total de l'opération s'élève à 6,15 M€ TTC avec une participation financière de la ville de Lyon à hauteur de 1,193 M€ TTC. La procédure de dévolution des marchés de travaux a depuis été lancée. Les lots n° 1, 2 et 3 ont été attribués lors de la commission permanente d'appel d'offres le 30 septembre 2005.

Le lot n° 4 : serrurerie a été déclaré infructueux lors de cette même réunion. Il a été relancé selon la procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5°, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 8 février 2007, a classé première l'offre de l'entreprise serrurerie Munoz pour un montant de 124 148,39 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux du lot n° 4 : serrurerie pour le projet de rénovation d'espaces publics du quartier Saint Georges à Lyon 5° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise serrurerie Munoz, pour un montant de 124 148,39 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 715 pour un montant total de 6 150 000 € en dépenses et de 1 193 000 € en recettes.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 458 168 - fonction 824 - opération n° 0715.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,